

PREFET DE L'AVEYRON

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETES PUBLIQUES CONJOINTES

projet placé sous maîtrise d'ouvrage de la société Transport et Infrastructures Gaz France (TIGF) sur le territoire de la commune de SEVERAC D'AVEYRON :

Le public est informé que des enquêtes publiques conjointes, d'une durée de 17 jours consécutifs, se dérouleront du **lundi 5 février 2018 à 9h00 au mercredi 21 février 2018 à 17h00** sur le territoire de la commune de SEVERAC D'AVEYRON à la demande de la société **Transport et Infrastructures Gaz France**, responsable de l'opération. Ces enquêtes conjointes sont :

- préalable à la déclaration d'utilité publique des travaux de déviation de la canalisation TIGF DN100 VEZINS-DE-LEVEZOU - SEVERAC-LE-CHATEAU;

- enquête parcellaire en vue de l'institution des servitudes fortes et faibles valant cessibilité des propriétés concernées.

Pendant ce délai, les dossiers relatifs à ces enquêtes seront déposés à la **mairie de SEVERAC D'AVEYRON**, afin que le public puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Les observations du public pourront être pendant ce même délai :

- soit reçues oralement par le commissaire enquêteur, M. Pierre FAURE qui se tiendra à la disposition du public à la **mairie de SEVERAC D'AVEYRON**, dans le cadre de l'enquête d'utilité publique, étant précisé que l'enquête parcellaire est une procédure exclusivement écrite :
 - **lundi 5 février 2018 de 9 h à 12 h**
 - **jeudi 15 février 2018 de 14 h à 17 h**
 - **mercredi 21 février 2018 de 14 h à 17 h**
- soit consignées par toute personne intéressée, directement sur les registres d'enquêtes ouverts à cet effet à la **mairie de SEVERAC D'AVEYRON** ;
- soit adressées par correspondance au maire de **SEVERAC D'AVEYRON**, adresse postale **9, rue Serge Duhourquet - 12150 SEVERAC D'AVEYRON**, qui les joindra au registre ;
- soit adressées par correspondance à l'intention du commissaire enquêteur, M. Pierre FAURE à la mairie de **SEVERAC D'AVEYRON**, adresse postale **9, rue Serge Duhourquet - 12150 SEVERAC D'AVEYRON**

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur, relatifs à chacune des enquêtes, seront transmis au préfet dans le délai d'un mois à compter de la clôture de celles-ci.

Ces documents seront tenus à la disposition du public à la mairie de SEVERAC D'AVEYRON et à la préfecture de l'Aveyron (auprès du bureau de l'environnement et du développement durable) pendant un an à compter de la date de clôture des enquêtes.

Fait à Rodez, le **27 DEC. 2017**

Pour le préfet et par délégation
La secrétaire générale



Michèle LUGRAND